Nations Unies A/C.5/79/23

Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Cinquième Commission
Points 139 et 23 b) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2025

Activités opérationnelles de développement : coopération Sud-Sud pour le développement

Coopération Sud-Sud

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/79/L.15/Rev.1

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. À sa 23e séance, le 25 novembre 2024, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/79/L.15/Rev.1 sans le mettre aux voix. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme (A/C.2/79/L.50).

II. Mandat énoncé dans le projet de résolution

2. Au paragraphe 24 du projet de résolution A/C.2/79/L.15/Rev.1, l'Assemblée générale :

> Prie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de consolider le renforcement des capacités et l'appui aux pays en développement, de fournir des orientations techniques, des outils de collecte de données et des systèmes de notification aux fins de l'application du cadre conceptuel volontaire initial pour la mesure de la coopération Sud-Sud fondé sur des mécanismes dirigés par les pays, et d'établir une plateforme qui permette l'élaboration de méthodologies et la mise en commun de données d'expérience dirigées par les pays.

24-22272 (F) 021224 031224

Merci de recycler

III. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2025

3. Le mandat énoncé dans le projet de résolution A/C.2/79/L.15/Rev.1 signifie que des produits et des activités devront être ajoutés au programme 10 (Commerce et développement) [A/79/6 (Sect. 12)] du projet de budget-programme pour 2025.

IV. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution

4. Le mandat énoncé au paragraphe 24 du projet de résolution signifierait que la CNUCED travaillerait directement avec les pays en développement pour : a) renforcer leurs capacités en matière de collecte de données et leurs systèmes de notification nationaux ; b) fournir des orientations techniques aux fins de l'application du cadre conceptuel volontaire initial ; c) mettre en place et gérer un mécanisme mondial qui permette l'élaboration de méthodologies et la communication de données ; d) mettre à l'essai et enrichir le cadre conceptuel et entamer la communication mondiale des données relatives à l'indicateur relatif à la coopération Sud-Sud associé aux objectifs de développement durable ; e) procéder à la collecte, à la validation et à la communication des données annuelles.

5. Pour la CNUCED, la mise en œuvre du mandat énoncé au paragraphe 24 du projet de résolution A/C.2/79/L.15/Rev.1 nécessiterait :

a) de créer trois nouveaux postes temporaires : un poste de statisticien(ne) hors classe (P-5), un poste d'ingénieur(e) de données (P-4) et un poste de statisticien(ne) (P-3), comme indiqué dans l'annexe au présent rapport ;

b) de faire appel à des consultants : trois consultants recrutés sur le plan national ayant les connaissances et capacités nécessaires pour coordonner les travaux d'un groupe de travail technique national et diriger la mesure sur place des ressources consacrées à la coopération Sud-Sud ; un(e) consultant(e) pour le développement et la mise en œuvre de solutions informatiques pour la collecte, l'analyse et la communication de données sur le financement de la coopération Sud-Sud ;

c) d'organiser les voyages de 15 experts des pays du Sud pour assister à une réunion sur la plateforme de mise en commun de bonnes pratiques et d'outils et le perfectionnement des méthodologies ;

d) d'organiser le voyage d'un membre du personnel de Genève dans sept pays du Sud afin de renforcer les capacités de mesure de la coopération Sud-Sud en soutenant la mise en œuvre au niveau des pays de systèmes informatiques pour la collecte, l'analyse et la communication de données ;

e) de faire appel à des prestataires pour des services informatiques et des services de communication, liés notamment aux licences de logiciels (services récurrents) ;

f) d'acquérir du matériel de bureautique, de bureau et de communication et du mobilier de bureau ;

g) d'acquérir des fournitures et du matériel : papeterie et fournitures de bureau, livres pour les bibliothèques, abonnements et autres fournitures (achats récurrents).

V. Incidences budgétaires

Ressources nécessaires pour des services autres que les services de conférence

6. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 1
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence
(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*2025*	*2026*	*2027*[a]
Chapitre 12 (Commerce et développement)			
Postes[b]	365 300	655 900	655 900
Consultants	51 700	51 700	15 000
Experts	50 700	50 700	15 000
Voyages du personnel	21 300	21 300	10 000
Services contractuels	7 500	15 000	15 000
Mobilier et matériel	9 000	4 500	4 500
Fournitures et accessoires	1 500	1 500	1 500
Total	**507 000**	**800 600**	**716 900**

[a] Et chaque année par la suite, jusqu'en 2030.
[b] Calculé sur la base d'un taux de vacance de 50 % pour 2025.

7. Un montant supplémentaire de 41 900 dollars est également à prévoir pour 2025 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

8. Les ressources à prévoir pour 2026 et les années ultérieures seraient inscrites au chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme des différents exercices.

VI. Récapitulatif des ressources nécessaires

9. Les incidences budgétaires pour 2025 se chiffrent à 548 900 dollars (voir tableau 2).

Tableau 2
Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)
(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*2025*	*2026*	*2027*[a]
Chapitre 12 (Commerce et développement)	507 000	800 600	716 900
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	41 900	75 300	75 300
Total (contributions du personnel incluses)	**548 900**	**875 900**	**792 200**

[a] Et chaque année par la suite, jusqu'en 2030.

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2025

10. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2025 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2025 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2025.

VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

11. **Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.2/79/L.15/Rev.1, des ressources supplémentaires d'un montant de 507 000 dollars seraient nécessaires pour 2025 et l'Assemblée serait invitée à approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 507 000 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, au titre du chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour 2025.**

12. **L'Assemblée générale serait également invitée à approuver la création de trois nouveaux postes temporaires [un poste de statisticien(ne) hors classe (P-5), un poste d'ingénieur(e) de données (P-4) et un poste de statisticien(ne) (P-3)] pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030, au titre du chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour 2025.**

13. **L'Assemblée générale serait en outre invitée à ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 41 900 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025, à compenser par l'inscription d'un même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

Annexe

Récapitulatif des postes temporaires dont la création est proposée au titre du chapitre 12 (Commerce et développement)

Composante	*Postes*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Justification, dont résumé des fonctions*
Direction exécutive et administration	1	P-5	Statisticien(ne) hors classe	Le (la) titulaire du poste sera chargé(e) : a) de diriger les travaux de mesure des ressources consacrées à la coopération Sud-Sud et veiller à ce que les pays s'approprient le développement du cadre volontaire de mesure de la coopération Sud-Sud ; b) de planifier et diriger l'exécution du programme de travail relatif à la production de statistiques, à l'analyse et à la méthodologie, en assurant la supervision technique et administrative de toutes les activités liées à la mesure de la coopération Sud-Sud et au cadre y afférent ; c) d'initier, planifier et diriger l'établissement de publications, de manuels et de sites Web sur la coopération Sud-Sud, et veiller à ce qu'ils soient de grande qualité en vue de leur diffusion ; d) de planifier et diriger la conceptualisation et les activités de conseil technique en vue du renforcement des capacités des pays en matière de mesure de la coopération Sud-Sud ; e) de superviser la création de méthodes statistiques et modèles quantitatifs améliorés et innovants pour les analyses et les projets, diriger l'équipe responsable de ces activités et contribuer à ces travaux ; f) de diriger l'établissement des rapports d'activité et d'autres documents techniques destinés aux conseils, commissions, réunions techniques et groupes d'experts concernés ; g) de maintenir des liens étroits et établir des partenariats et une coopération au sein de l'organisation et avec d'autres institutions nationales et internationales compétentes afin d'assurer une coordination totale et d'éviter le chevauchement des activités ; h) de représenter l'organisation lors de réunions internationales et régionales et dans le cadre de mécanismes intergouvernementaux et d'activités interinstitutions ; i) de conseiller la direction sur les tendances et les faits nouveaux qui ressortent des données sur la coopération Sud-Sud et recommander des mesures qu'il conviendrait de prendre ; j) de planifier et organiser l'effectif et superviser les membres du personnel, planifier les programmes de travail individuels et en discuter avec les membres du personnel, évaluer la performance du personnel et gérer le recrutement si nécessaire.
	1	P-4	Ingénieur(e) de données	Le (la) titulaire du poste sera chargé(e) : a) de fournir des conseils techniques aux États Membres qui utilisent des outils de collecte de données et mettre au point des solutions pour les infrastructures publiques numériques et les systèmes de communication de données qui permettent d'appliquer le cadre de mesure de la coopération Sud-Sud, notamment pour les mécanismes de communication de données à l'échelle mondiale ; b) de coordonner la conception de solutions pour collecter des données pertinentes au regard de l'indicateur 17.3.1 des objectifs de développement durable relatif à la coopération Sud-Sud ; c) de recenser les principaux besoins en matière d'extraction, de transformation et de communication des données, et développer des outils et des solutions

Composante	*Postes*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Justification, dont résumé des fonctions*
				logicielles pour répondre à ces besoins ; d) de concevoir, produire et mettre en place des solutions informatiques pour la collecte de données sur la coopération Sud-Sud ; e) de créer et optimiser des outils permettant la collecte et l'analyse de données, tirer des informations significatives des ensembles de données disponibles et communiquer ces informations aux autorités nationales ; f) de superviser l'élaboration de bases de données pertinentes, d'outils de publication en ligne et d'autres logiciels de collecte, de stockage et de partage de données statistiques, et y contribuer ; g) de soutenir les États Membres en employant les outils pratiques développés pour la mesure de la coopération Sud-Sud et organiser des ateliers de formation ; h) dans le cadre d'une large consultation, de définir les besoins et développer et améliorer les mécanismes de communication à l'échelle mondiale de données sur la coopération Sud-Sud et de mise en commun de bonnes pratiques ; i) de collaborer avec les autorités nationales et les autres parties prenantes pour élaborer des plans de mise en œuvre, afin de résoudre les problèmes techniques et de répondre aux besoins en matière d'infrastructure de données ; j) de fournir aux États Membres qui en font la demande des conseils d'experts sur les sources de données pertinentes, l'analyse de données, les solutions informatiques et la communication des données ; k) de collaborer avec les principales parties prenantes en vue de garantir le respect des normes de respect de la vie privée, de confidentialité et de sécurité dans l'ensemble des systèmes et architectures utilisés aux fins de la communication de données ; l) d'aider les spécialistes de la science des données et les analystes de données à comprendre les éléments significatifs qui ressortent des données et à tester de possibles moyens d'exploiter ces éléments dans le cadre des activités d'analyse ; m) de rédiger des allocutions et des contributions techniques aux exposés de fonctionnaires de rang supérieur ; n) de représenter le Service des statistiques de la CNUCED lors des réunions pertinentes, le cas échéant.
	1	P-3	Statisticien(ne)	Le (la) titulaire du poste sera chargé(e) : a) de fournir aux autorités nationales une formation et un soutien technique en matière de collecte et de compilation de données, et promouvoir la mise en commun de bonnes pratiques ; b) d'organiser, concevoir, planifier et entreprendre la collecte, l'évaluation, l'analyse, la compilation et la diffusion de données statistiques sur la coopération Sud-Sud, en choisissant des méthodes de collecte, en choisissant et en appliquant des méthodes de vérification des données collectées et en choisissant et en appliquant des méthodes appropriées pour traiter les données devant être intégrées dans les bases ; c) de participer à la conception, à la mise en place et à la gestion de bases de données statistiques sur la coopération Sud-Sud ; d) de dispenser des formations et assurer un soutien technique sur les programmes de collecte de données, les pratiques nationales et d'autres thèmes connexes, en particulier sur l'indicateur 17.3.1 des objectifs de développement durable ; e) de contribuer, dans le cadre de travaux de recherche méthodologique, à l'élaboration ou à l'affinement de normes ayant trait aux concepts, aux définitions et aux classifications statistiques ; f) d'élaborer des projets de documents techniques pour des réunions

Composante	*Postes*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Justification, dont résumé des fonctions*
				internationales et intergouvernementales et des réunions de groupes d'experts, et contribuer à la rédaction des rapports sur les travaux analytiques ayant trait à ces réunions ; g) d'organiser des séminaires, des groupes de travail et des réunions d'experts, y participer en qualité d'expert technique et promouvoir la mise en commun de bonnes pratiques ; h) de conseiller, former et encadrer les agents des services généraux et les consultants.